**Traitement des heures supplémentaires :**

**Non-octroi de repos compensatoire pour certaines heures supplémentaires**

Conformément à l'article 26bis §2bis de la Loi sur le Travail du 16 mars 1971, je soussigné(e) :

……………………………………………………………….

Déclare par la présente modifier mon choix, en application de la réglementation légale susmentionnée, comme suit :

*De 1 à 91 heures :*

* Paiement dans les limites légales
* Récupération des heures supplémentaires

*De 92 à 180 heures :*

* Récupération des heures supplémentaires

Date et signature du travailleur :